



ACTE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN LOIRE-ATLANTIQUE

GESTIONNAIRE

Nom du gestionnaire : SIVOM du secteur de Ligné

Nature juridique collectivité locale ☒ association ☐ mutuelle ☐ entreprise

Adresse 3 place de la perretterie 44 850

représenté par

Nom CORDIER

Prénom Anne-marie

en qualité de présidente

sollicite l'adhésion à la charte de l'accueil des enfants en situation de handicap en Loire-Atlantique pour les structures d'accueil dont il a la gestion, ci-après désignées (voir tableau en page 3).

À ce titre, le gestionnaire reconnaît que l'accueil des enfants en situation de handicap au sein de celle(s)-ci satisfait au moins 7 des engagements figurant à l'article 3 de la charte (cocher les engagements correspondants) :

- ☒ réfléchir en amont à l'organisation inclusive
- ☐ prévoir le financement de la démarche
- ☒ développer les compétences internes
- ☐ organiser la transmission de l'information auprès de l'équipe et le suivi de l'accueil
- ☐ informer et communiquer le plus largement possible sur les possibilités d'accueil
- ☒ évaluer les besoins spécifiques de l'enfant
- ☒ associer la famille à l'accueil de son enfant/jeune
- ☒ définir les modalités d'accompagnement de l'enfant
- ☐ adapter l'environnement
- ☐ faciliter l'intervention d'un professionnel du soin
- ☐ assurer le soutien de l'équipe
- ☒ élaborer des activités adaptées à tous les enfants/ jeunes,
- ☒ sensibiliser les enfants/jeunes valides sur le handicap
- ☒ contribuer à la fluidité des échanges d'informations entre professionnels
- ☒ faciliter le lien entre les différentes structures aux différents âges de l'enfant/jeune
- ☐ solliciter le concours des partenaires médico-sociaux
- ☐ accompagner les familles et les orienter
- ☒ inscrire et évaluer son action dans une démarche plus globale de territoire
- ☐ évaluer l'impact de la démarche inclusive



Maison départementale
des personnes
en situation de handicap

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 044-244400669-20250625-25062025_09-DE



Le gestionnaire s'engage à :

- poursuivre son effort dans l'accueil des enfants en situation de handicap en vue de satisfaire à des critères d'amélioration supplémentaires ;
- informer les familles de l'adhésion à la présente charte ;
- accepter la diffusion du nom de(s) structure(s) d'accueil sur tout support de communication permettant la promotion de la charte et des signataires y adhérant.

Le gestionnaire adhérent à la présente charte qui le souhaite peut bénéficier du soutien et de l'accompagnement des associations départementales œuvrant pour l'inclusion des enfants et des jeunes comme Handisup et T'Cap.

Il est invité à compléter annuellement un questionnaire afin de s'assurer de l'effectivité des critères d'adhésion à la charte susvisés.

L'évaluation des critères d'adhésion de la structure pourra, le cas échéant, entraîner, en cas de manquements ou inobservations, la résiliation à la présente charte.

Date : 31/01/2025	Avis du comité de suivi de la charte :
Signature du gestionnaire	